

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

SEANCE DU 27 MAI 2025

OBIET : 2025-09B TE05

Etude de faisabilité pour le réseau de chaleur sur la commune de Prunières – modification du plan de financement pour demandes de subventions

Nombre de membres en exercice	9
Nombre de membres présents avec voix délibératives - quorum	5
Nombre de membres présents en visioconférence	0
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	5
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
Date de la convocation	20-05-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai à 9h30, le bureau de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05, légalement convoqué, s'est réuni à CHORGES, sous la présidence de M. Jean-Claude DOU, Président du Syndicat.

Le quorum n'ayant pas été atteint le vingt mai 2025, le Président a reconvoqué les élus pour le vingt-sept mai à 9h30, à Chorges, sous la Présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : DOU Jean Claude, GOURY Dominique, AMOURIQ René, CLAEYMAN Jean Pierre, CHANFRAY Corinne.

Etaient excusés : BONNAFFOUX Joël, ARNAUD Jean Michel, TARDY Lionel.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale ; PEYRON Magali, Assistante de direction ; RICOU Audrey, Gestionnaire du secrétariat général, MACRON Florence, Responsable marchés publics et pôle électrification rurale ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord (en distanciel) ; EMOND Ludovic, Responsable agence Centre ; ANDRE Clément, Responsable agence Sud.

Secrétaire de séance : M. GOURY Dominique.

OBJET : 2025-09B TE05

Etude de faisabilité pour le réseau de chaleur sur la commune de Prunières – modification du plan de financement pour demandes de subventions

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2014294-0008 du 21 octobre 2014 portant modification statutaire du SyME05, notamment l'article 2.2.1, permettant au SyME05 d'exercer, en lieu et place des personnes morales membres qui en font la demande, la maîtrise d'ouvrage et la gestion des installations de production et de distribution de chaleur et de froid,

Vu les statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat) du 27 septembre 2023,

Vu la délibération 2022-49AG du 03 novembre 2022 acceptant l'adhésion de la commune de Prunières à la compétence optionnelle « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid » du Syndicat,

Vu la délibération 2024-06AG TE05 du 21 février 2024 ayant pour objet le plan de financement pour l'étude de faisabilité du réseau de chaleur situé sur la commune de Prunières,

Vu la délibération 2024-16B TE05 du 6 septembre 2024 approuvant la convention de définition des Conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence « création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid » sur la commune de Prunières.

Considérant l'intérêt d'étudier la faisabilité de ce réseau de chaleur sur la commune de Prunières,

Le Président expose :

À la demande de la Région, la délibération du 21 février 2024 concernant les communes de Chorges et de Prunières doit être scindée afin d'avoir une délibération distincte par projet. Les montants délibérés doivent refléter les propositions des bureaux d'études issues de la consultation, et non les estimations retenues lors de la délibération initiale.

Il est proposé le nouveau plan de financement pour la réalisation des études de faisabilité du réseau de chaleur sur la commune de Prunières pour un montant total estimé à 9 860 € HT.

Plan de financement € HT :

Coût de l'étude de faisabilité	9 860 €
Subvention Région (70 %)	6 902 €
Autofinancement par le Syndicat (30 %)	2 958 €

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- **Accepte** le principe de modifier le plan de financement pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur sur la commune de Prunières,
- **Accepte** le nouveau plan de financement proposé ci-dessus pour le réseau de chaleur situé sur la commune de Prunières,
- **Autorise** le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à ces dossiers,
- **Sollicite** les subventions
- **Inscrit** au budget les crédits.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Dominique Goury



Délibération 2025-09B TE05

Etude de faisabilité pour le réseau de chaleur sur la commune de Prunières – modification du plan de financement pour demandes de subventions

Pour extrait conforme

Le Président
Jean Claude

